

# L'arsenal contre le décrochage scolaire entre en action

**La rentrée scolaire est placée sous le signe de la formation jusqu'à 18 ans. 407 élèves en difficulté bénéficieront de mesures de soutien**

**Aurélié Toninato**  
@a\_toninato

Il y a déjà eu deux conférences de presse sur le sujet, avec des annonces et des promesses. La troisième a incarné le concret: la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), inscrite dans la Constitution genevoise, entre en vigueur à la rentrée. Mardi, la conseillère d'État en charge du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), Anne Emery-Torracinta, a ciblé son discours sur FO18 et son dispositif, unique en Suisse, créé pour que tout jeune entre 15 et 18 ans soit en formation préqualifiante ou qualifiante. Lundi, 76 000 élèves reprendront le chemin de l'école. Parmi eux, 407 jeunes en difficulté, qui bénéficieront de mesures inédites pour trouver un cursus adapté à leur profil et éviter le décrochage scolaire. Sur l'année, 769 places sont prévues.

Le DIP a eu les moyens de ses ambitions puisque, malgré la mise en place de FO18 et l'augmentation du nombre d'élèves (+1537), les conditions-cadres d'apprentissage sont stables, relève la magistrate; 216 postes de maîtres ont été créés.

## Passerelle pour être guidé

L'action du DIP se répartit sur plusieurs niveaux. Pour éviter le décrochage, le soutien aux élèves a été renforcé, via l'engagement, notamment, de conseillers en formation. Le repérage des jeunes en difficulté est aussi optimisé. Au printemps, les 407 adolescents ont été reçus en entretien et orientés dans une nouvelle formation préqualifiante, sorte de passerelle entre le Cycle et un cursus du secondaire II.

Cette passerelle comporte trois offres: des classes préprofessionnelles pour guider vers une entrée en apprentissage; un an de stages par rotation dans les centres de formation professionnelle pour se choisir un métier; un programme de formation individualisé (bilans, stages, appui scolaire, etc.) pour les décrocheurs.



Anne Emery-Torracinta a ciblé son discours sur FO18 et son dispositif, unique en Suisse. KEYSTONE

## «Portable à l'école: il faut définir s'il y a un problème»

● À la mi-août, Anne Emery-Torracinta, cheffe du DIP, a réagi sur les réseaux sociaux à l'interdiction totale des téléphones portables à l'école obligatoire prononcée par la France. «Une décision de bon sens», selon la magistrate. Elle précise sa pensée.

### Le portable représente-t-il un problème à l'école?

C'est ce qu'il faut définir. Et si problème il y a, est-il le même dans tous les ordres d'enseignement? Je suis frappée d'entendre de plus en plus de professionnels se plaindre de l'utilisation du natel par les élèves en classe, bien que ce soit interdit. Ils sont aussi inquiets car ils constatent parfois que des élèves se précipitent sur le téléphone à peine le cours fini. C'est une évolution sociétale dont il faut se saisir pour ne pas seulement la subir.

### Êtes-vous favorable à une interdiction totale dans l'enceinte de l'établissement?

Je ne vais pas tirer de conclusions avant d'avoir lancé une consultation. Il faut une réflexion avec les partenaires concernés, soit les maîtres, les directeurs, les parents mais aussi les élèves. Définir ce qui est un problème, quelle réponse donner, ce qu'il faut formaliser, quelles pratiques sont généralisables, etc. L'école doit rester un lieu protégé. Prenons un exemple concret: ce n'est pas parce que la bière est autorisée à 16 ans qu'elle est disponible dans nos écoles. Une discussion sera lancée à l'automne.

### En quoi est-ce problématique que l'élève utilise son portable durant les pauses?

Il y a un malaise grandissant face à la forte dépendance des élèves à leur natel, ainsi que des risques

de marginalisation entraînée par ces nouvelles technologies (faire ou non partie de tel groupe, etc.). Cela fait partie de la mission de l'école que de les protéger.

### Quelles sont vos pistes?

Il existe déjà certaines pratiques qui pourraient être formalisées et généralisées. Par exemple, dans certains établissements du secondaire II, on doit déposer son téléphone sur le bureau de l'enseignant en entrant en classe. Dans d'autres, le natel n'est pas toléré dans les couloirs, il ne doit pas être visible. Je ne sais pas si ce sont des solutions, ce sont en tout cas des pistes à discuter. Les règles pourront être différentes au primaire, au Cycle et au secondaire II.

### Pour cadrer l'usage, il faut en donner les moyens aux maîtres. Ont-ils le droit de confisquer un téléphone?

La nouvelle loi sur l'instruction publique prévoit que «sous réserve de l'autorisation formelle de l'enseignant, l'usage de tout support électronique privé est interdit». Ainsi, à défaut d'autorisation du maître, si un élève utilise son natel en classe, il peut être sanctionné.

### Vous voulez développer un enseignement au numérique. N'est-ce pas paradoxal d'interdire le smartphone?

Nous voulons éduquer au numérique et par le numérique. Mais cela ne passe pas forcément par l'utilisation de l'outil personnel de l'élève. Le matériel utilisé actuellement en classe se trouve d'ailleurs être en majorité des tablettes numériques fournies par les écoles. D'autre part, le Tribunal fédéral l'a récemment rappelé dans un arrêt: tout doit être gratuit pour l'élève et sa famille. **A.T.**

De nouvelles places d'apprentissages ont aussi été créées. Notamment au sein du Collège Rousseau: la cafétéria devient un lieu de formation, sur un modèle initié à l'École de commerce Raymond-Uldry l'an passé. Elle accueillera des apprentis en restauration et des élèves en rupture pour des stages courts.

### Une crise des locaux se profile

Agir en réaction ne suffit pas, il faut aussi prendre des mesures en amont. La lutte contre le décrochage scolaire commence au primaire. Et se concrétise par plus de postes de soutien et le développement des équipes pluridisciplinaires (éducateurs, psychologues, infirmières, etc.) qui viennent en renfort des maîtres. D'autre part, 50 établissements du primaire (sur 58) bénéficieront de la présence d'un éducateur à temps partiel. À la rentrée 2019, tous devraient disposer au moins d'un 50% d'éducateur, annonce le DIP.

Cet effort est nécessaire d'après Francesca Marchesini, présidente du syndicat des maîtres du primaire, qui questionne toutefois l'efficacité de la mesure. «Ces éducateurs sont présents trop peu de temps pour être de vrais partenaires sur lesquels on peut compter.» Elle s'interroge aussi sur FO18. «Nous saluons les efforts pour maintenir les conditions-cadres. Mais je regrette que le DIP ne cherche pas à améliorer davantage la situation au primaire, en diminuant notamment les effectifs par classe. Dans l'espoir qu'on n'ait plus besoin de FO18...»

À l'Union du corps enseignant du secondaire, Jean-Pierre Martinet salue le fait que les moyens de l'école aient été préservés. «Mais on reste sur notre faim avec FO18. C'est un emplâtre sur une jambe de bois, même si celui-ci est utile. Il faut une action plus forte en amont, pour prévenir les décrochages.» Enfin, Julien Nicolet, de la Fédération des associations de maîtres du Cycle, commente avec un brin d'ironie: «On se réjouit du maintien d'une situation qu'on disait péjorée il y a trois ans...» Et de relever une inquiétude: «Les effectifs d'élèves ne cessent d'augmenter. À ce rythme, il faudrait construire deux écoles par an! Une crise des bâtiments scolaires se profile.»